

LE P'TIT JOURNAL

LE TRIMESTRIEL DE COURTOIS-SUR-YONNE



Eric BERTHAULT, Maire

sondage depuis quelques jours sur le futur commerce multi-services. Ce sondage vise à mieux comprendre les besoins et les préférences de chacun en matière de services pour notre commune.

C'est pourquoi votre opinion est précieuse pour nous aider à façonner l'avenir commercial de Courtois-sur-Yonne.

Je vous invite tous à participer à ce sondage et à partager vos idées, vos suggestions et vos besoins. Votre contribution nous aidera à prendre des décisions éclairées et à développer une offre commerciale qui répondra au mieux aux attentes de chacun. Prenez soin de vous.

Le Maire, Eric Berthault,

Pour participer au sondage, veuillez suivre ce lien <https://forms.gle/QMEt1cn3NPjbhvd6A> ou scanner le QR code ci-dessous :



Le mot du Maire

Chères Courtoisiennes,

Chers Courtoisiens, chers amis

A l'occasion de cette quatrième année de notre mandat municipal, au fil des années, nous avons travaillé sans relâche pour faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre, et je suis heureux de constater les progrès que nous avons réalisés ensemble.

Pourtant, malgré les avancées que nous avons accomplies, nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons continuer à travailler ensemble pour répondre aux besoins de toutes les Courtoisiennes et des Courtoisiens, pour améliorer nos infrastructures, pour dynamiser notre village, et pour renforcer les liens.

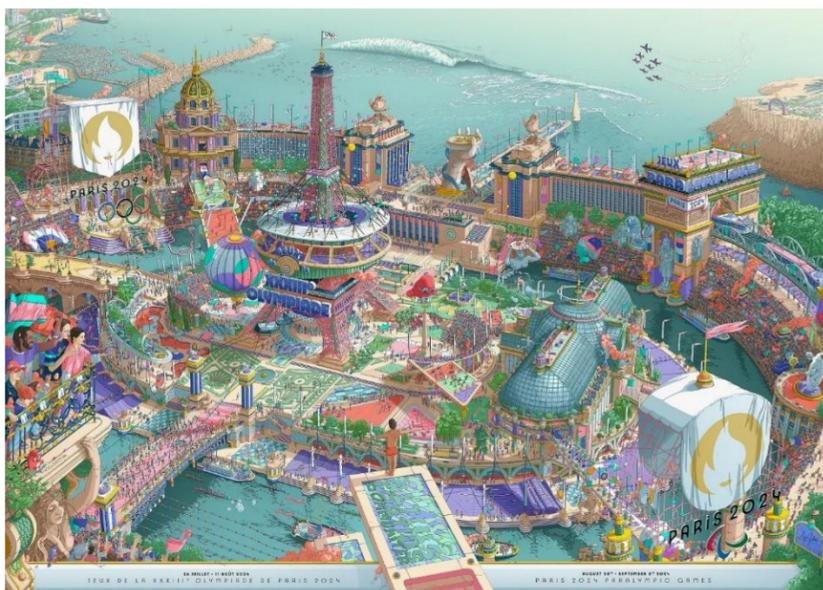
C'est pourquoi je vous encourage à continuer à participer activement à la vie communale, à partager vos idées, vos préoccupations et vos aspirations. Avec l'arrivée des beaux jours, nous avons prévu avec les associations une série d'événements et d'activités. Que ce soit les commémorations, des repas, des concerts et cinéma en plein air ou des animations pour toute la famille, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges. Restez à l'écoute des prochaines annonces pour ne rien manquer de ces moments de convivialité et de partage.

Dans le cadre de notre engagement et pour répondre aux besoins de chacun, nous avons lancé un

Les festivités des jeux olympiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais - CAGS

Samedi 13 juillet 13h30 à 18h00 Fête des associations sportives du Grand Sénonais, épreuves sportives (athlétisme, basket, football, badminton, natation...) au complexe René Binet. Notre commune est invitée à présenter une équipe mixte de 10 participants.

Dimanche 14 juillet 15h00 Le Grand Sénonais s'enflamme pour les Jeux » cérémonie des Jeux Olympiques du Sénonais, au parc du Moulin à Tan. Courtois sur Yonne sera représentée par une délégation de dix personnes. De 16h00 à 18h00 animations récréatives.



Concert à partir de 19h00 puis clôture des Jeux Olympiques avec un énorme feu d'artifices. Entrée libre sur les deux jours.

Florian ION,
1^{er} adjoint

Affiche des J.O 2024
Ugo Gattoni

Nos Associations

EPNAK

EPNAK
VENDREDI 24 MAI 2024
Fais marcher ton cœur

Comment être solidaire ?
Venez marcher avec nous et faites un don

2 circuits vous seront proposés
1 court autour du patrimoine du village, accessible en fauteuil
1 plus long autour de la nature, à travers les champs et les bois

En partenariat avec la mairie de Courtois-sur-Yonne et l'entreprise CHAROT

EPNAK-EANM LES GENÊTS COURTOIS-SUR-YONNE
organise une

2^{ème} Edition
MARCHE SOLIDAIRE

Au profit de la **SPA Nailler**

Rendez-vous à l'EANM Les Genêts, Chemin Rural des Forêts
COURTOIS-SUR-YONNE à 17 h 45 pour un départ à 18 h
Apéritif offert, possibilité de Pique-niquer après la marche

Le Relais des Savoirs

La St Patrick à Courtois ça donne ça...



Le Relais des Savoirs et Vitazik, deux associations qui se réunissent pour proposer un voyage de la Bretagne aux Antilles à bord d'un bateau nommé L'Hermione. Une ambiance festive grâce aux

musiciens qui ont mis tout leur cœur pour nous faire danser et des cuisinières au top pour faire frétiler nos papilles...

Avec toute cette bonne humeur cette soirée ne pouvait être qu'une réussite ! Les associations Le Relais des Savoirs et Vitazik se rejoignent dans leur envie de transmettre et d'échanger des connaissances et des savoirs.



Détente Nature Culture

Prochaines sorties 2024 à inscrire dans vos agendas

10 avril : découverte Auxerre à pied. Musée de la faïence, abbaye Saint Germain, église Saint Eusèbe, la coulée verte... *Pique-nique, aller/retour en covoiturage*

23 mai : découverte Arboretum des Barres à Nogent sur Vernissons & musée horloger de Lorris. *Pique-nique, aller/retour en covoiturage*

24 juin : sortie bateau « Marinier d'un Jour » sur la Loire. Visite du château de Châteauneuf-sur-Loire + navigation 2h l'après-midi. *Restaurant le midi, aller/retour en car*

Juillet au temps des châteaux forts : après-midi et soirée du 19 juillet, visite libre du château de Guédelon pour fêter les 25 ans du chantier de construction selon les secrets des bâtisseurs du moyen âge et spectacle historique de nuit au château de Saint-Fargeau. *Restaurant le soir, aller/retour en car*

Oct, Nov cabaret en folie : date et thème du spectacle à venir déjeuner et spectacle en matinée au cabaret « La Nouba » à Avallon/Sainte-Colombe. *Aller/retour en car*

Détail des activités et fiches d'inscription arriveront quelques semaines avant chaque sortie.

Danielle, Présidente - 06.71.30.80.57

La St Patrick à Courtois ça donne ça...

La musique est un partage et Vitazik aide à promouvoir de jeunes artistes, musiciens, chanteurs,



compositeurs, amateurs ou qui souhaitent devenir professionnels. Au sein de l'association différents styles de musique se côtoient et des groupes se forment, comme L'Hermione. Merci de nous avoir partagé votre belle énergie et nous vous souhaitons plein de beaux concerts à venir.

Georgette, Présidente & Aurore, Trésorière

relaisdessavoirs89@gmail.com – 07.45.68.85.02



Association Guyanaise MO ISI MO ROT'BO

ASSOCIATIONS VITA'ZIK & MO ISI MO LOT'BO

2 0 2 4

SAMEDI 20 AVRIL
À partir de 20h30



Béatrice Poulot



Marie Rodet



Joe Gaston



Aïda N'Yame



Didier Volmer

Soirée
ANTILLAISE

EN LIVE
Marie Rodet

MARRAINE
Béatrice Poulot

DJ
Terry Mixx

ENTRÉE ZOUKEURS **10€**
Avec une conso (22h)

ENTRÉE + REPAS **25€**
Cocktail de bienvenue offert (19h30)

CONTACT
07 67 46 84 17
06 86 58 92 27

REPAS SUR RÉSERVATION

FOYER RURAL - SALLE DES FÊTES
18 rue de l'Eglise
89100 Courtois-Sur-Yonne



Marceline, Présidente

Qi Gong, Le Souffle de vie

Foyer rural
lundi de 10h00 à 11h00
mardi de 18h30 à 19h30
Ramona, Présidente
souffledevie89@gmail.com - 06.59.12.13.36



Qi Gong 2023 - 2024

4 septembre 2023 au 6 juillet 2024

Gym Tonic Courtoisienne

Dès le lundi 11 septembre 2023
au foyer rural de Courtois

2 cours gratuits

Gym Tonic Courtoisienne
avec **Sandra Move & FUN**

Au foyer rural de Courtois

Cours Séniors

2 ESSAIS GRATUITS

Tous les mardis de 10h à 11h
et les jeudis de 9h30 à 10h30

Gym douce / Renforcement musculaire
bien-être et convivialité

La Gym vous propose **2 COURS ADULTES** :
avec Romane le lundi 19h30 à 20h30
avec Stéphanie le jeudi 19h30 à 20h30

CARDIO
Renforcement
Pilote
Gliding
Stretching

Année entière
120 € les 2 cours
ou
La carte 10 cours
50 € renouvelable

Année entière
145 € les 2 cours
ou
La carte 10 cours
50 € renouvelable

gymtonic89100@gmail.com • Gisèle 07 81 12 00 08 • gymtonic89100@gmail.com • Gisèle 07 81 12 00 08

Gym Tonic Courtoisienne

Foyer rural
Cours Adultes : lundi 19h30 à 20h30
jeudi 19h30 à 20h30
Cours Séniors : mardi 10h00 à 11h00
Jeudi 09h30 à 10h30
Gisèle, Présidente
gymtonic89100@gmail.com - 07.81.12.00.08

En 2024, nos Commissions & Associations organisent....

| | |
|--------------|---|
| 20 avril | Soirée antillaise avec l'association guyanaise « Mo isi mo rot bo » |
| 08 mai | Commémoration victoire 1945 |
| 24 mai | Marche de cœur par l'EPNAK- départ du Foyer des Genêts, surprise sur le circuit du patrimoine, anciennes cartes postales du village et photos actuelles exposées. |
| 02 juin | Fête de l'environnement |
| 14 juin | Kermesse des écoles |
| 06 juillet | Fête de l'été dans la cour de la mairie, groupe musical Ouest, buvette et restauration |
| 14 juillet | Apéritif républicain |
| Août | « Garçon, la note ! » date à préciser |
| 08 septembre | Vide greniers |
| 31 octobre | Halloween |
| 11 novembre | Commémoration armistice 11 novembre 1918 |
| 06 décembre | Noël des Aînés |
| 07 décembre | Noël des enfants |
| 08 décembre | Marché de Noël |

N'oubliez pas que La commune de **Courtois sur Yonne** propose les rendez-vous du mercredi après-midi dans la salle des associations

Jeux, tricots, bavardages, échanges, cafés, thés, goûters... bref **Convivialité et Amusement !**

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe

Informations disponibles en mairie - 18 rue de l'église ou 03.86.97.01.65 ou mail : accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr

Mairie de Courtois sur Yonne
18 rue de l'église 89100 Courtois sur Yonne
03 86 97 01 65 - accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr
PNS, ne pas jeter sur la voie publique

GRAND VIDE-GRENIERS

COURTOIS SUR YONNE

2,50€/m long. mini 4 m voiture sur l'emplacement

Buvette & restauration rapide sur place

DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2024

6h00 - 18h00

Sur le terrain de foot

1 boisson chaude + 1 viennoiserie Offertes par inscription

BULLETIN D'INSCRIPTION 08.09.2024

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Ville :
 Tel : Objets vendus :

Longueur réservée m x 2.50€ =€

Ouvert aux Professionnels (carte professionnelle obligatoire) et aux Particuliers
 Réservez votre emplacement à la mairie de Courtois sur Yonne par courrier avec le bulletin d'inscription ou directement en mairie par mail accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr ou 03 86 97 01 65

Mairie de Courtois-sur-Yonne
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal

Invitent les Anciens Combattants, les enfants de l'école avec leurs parents, les enseignantes et toute la Population à la

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

La cérémonie se déroulera au Monument aux Morts

Mardi 8 Mai 2024 à 11 heures

Rendez-vous à 10h45 dans la cour de la Mairie

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité.

18 rue de l'Église 89100 - COURTOIS-SUR-YONNE
03 86 97 01 65 - accueilmairie@courtois-sur-yonne.fr - www.courtois-sur-yonne.fr

S.I.V.O.S.

*Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
de Courtois et de Nailly*

Equipe du Sivos de l'école de Courtois

Vendredi 22 mars 2024, les
employées du SIVOS de l'école
de Courtois ont fêté carnaval

De gauche à droite :

Christelle, Déborah, Marine,
Isabelle, Sonia, Anaïs



Ambiance



- 13h préparation des enfants :
Habillage et maquillage
- 14h la fête commence,
défilé dans la cour
- 15h30-16h des crêpes et jus de fruits
sont servis,
- Place à la danse pour cette belle journée
ensoleillée.

Equipe du Sivos de l'école de Nailly

Mardi 26 mars 2024, les
employées du SIVOS de l'école
de Nailly font décorer de jolis
œufs, de façon très inventive,
pour le plaisir des enfants et
parents.

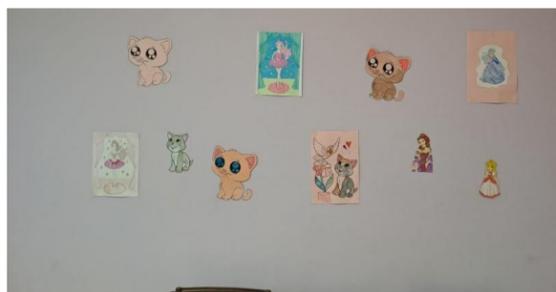
De gauche à droite :

Véronique, Alison, Maelys, Nathalie



Beaucoup d'enfants apprécient ce temps de détente et décoration.

Toutes ces réalisations sont proposées par l'équipe du SIVOS à l'école de Nailly.



Bravo aux équipes de
Courtois et Nailly !

Franck POIRIER
Président du SIVOS de Courtois et Nailly



Chers Courtoisiens, Chères Courtoisiennes,
Quelques règles de vie à appliquer avec le retour des beaux jours.....

Entretien domaine public et privé

Une ville propre, c'est l'affaire de tous. Une ville doit rester propre, non seulement pour être plus belle et plus agréable à vivre, mais aussi pour des raisons évidentes d'hygiène.

C'est pourquoi chacun a le devoir de prendre en charge ce qui lui incombe. Les trottoirs ou espaces en bordure de voirie et de sentier doivent rester libres d'accès aux piétons pour leur sécurité et ne pas être encombrés de certaines végétations, grosses pierres, tas de sable, etc.....

De plus, les arbres et les haies plantés dans les propriétés privées et en bordure des voies communales doivent être entretenus, car s'ils débordent sur l'emprise du domaine public ils peuvent nuire à la sécurité et à la commodité de la circulation routière et risquent de détériorer les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Code des collectivités territoriales (articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1) et code de la voirie routière (articles R 116-2 et L 114-1)

Usage d'engins à moteur

Propriétés privées

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies électriques ne peuvent être utilisées que :

En semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Activités Professionnelles

Toute personne exerçant une activité professionnelle susceptible de provoquer des bruits ou des vibrations gênantes pour le voisinage doit prendre ses précautions pour éviter la gêne, en particulier par l'isolation phonique des matériels ou des locaux et/ou par le choix d'horaires de fonctionnement adéquats.

Arrêté préfectoral n°DDAS/SE/2006/478 du 21.12.2006 que nous nous devons d'appliquer.

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Faites le nécessaire pour qu'ils n'aboient pas à longueur de journée. Pensez aussi, lors de leur promenade en laisse sur le domaine public à ramasser leurs déjections. Les propriétaires de chiens tels que American Staffordshirer, Rottweiler, Tosa doivent venir les déclarer en mairie. Si vous avez également des oiseaux ou des volailles en volière extérieure, faites le nécessaire pour qu'ils ne crient ou ne chantent pas à longueur de journée.

Feux de jardin

Les feux dans les jardins ne sont pas rares, surtout dans les communes rurales. Pourtant, la règle qui prévaut est celle de l'interdiction formelle de brûlage des déchets dans un jardin, quels qu'ils soient.

Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit formellement de brûler des déchets verts dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc. En effet, faire un feu dans son jardin pour brûler ces déchets ménagers comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion. La fumée issue du brûlage des déchets verts entraîne notamment la présence d'hydrocarbures et de composés chimiques qui sont nocifs lorsqu'ils sont inhalés. C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin, et le non-respect de cette disposition expose à des sanctions.

Dans ce cadre, nous devons faire appliquer ces règles dans notre commune, c'est pourquoi nous vous rappelons ci-dessous l'arrêté municipal du 1er août 2008.

Le Maire de la commune de Courtois-sur-Yonne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le code pénal, et notamment son article R 610-5,

VU le règlement sanitaire départemental,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratique des feux de jardin, dans un souci de sécurité et de salubrité publique,

Considérant que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique,

ARRETE

Art. 1 L'allumage de feux de jardin est strictement interdit sur tout le territoire de la commune,

Art. 2 Les tontes de gazon, les tailles de haies ainsi que tout autre déchet peuvent être déposés dans les deux déchetteries de l'agglomération du Grand Sénonais,

Art. 3 Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents,

Art. 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat,

Art. 5 Le directeur général des services techniques, le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Merci de votre compréhension.

Eric BERTHAULT, Maire

PAGE 7

Point Travaux

Rue des Seigles

Bien que les travaux d'enfouissement rue des Seigles soient désormais terminés, il reste encore quelques étapes à franchir pour finaliser ce projet. Nous prévoyons la dépose des poteaux, l'élargissement des trottoirs et la mise en sens unique de cette partie de la rue, entre le carrefour de l'école route de Nailly et la rue de la croix de Montois.

Piste cyclable

Les travaux de voirie de la nouvelle piste cyclable sont désormais achevés. Cette réalisation constitue une étape importante dans notre engagement en faveur de la mobilité douce et de la sécurité des cyclistes dans notre commune.

Maintenant que la voirie est prête, il reste à finaliser le marquage au sol ainsi que la mise en place de la signalisation verticale. Ces dernières étapes sont essentielles pour assurer la sécurité des usagers de la piste cyclable.

Route de Nailly

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la route de Nailly sont terminés. Nous avons accompli une étape importante dans ce projet cependant, il reste encore une étape cruciale à franchir : la réalisation des enrobés. (nous attendons la décision du SMAEP pour les éventuels travaux d'eau).

Rue Mozart

Les petits travaux d'aménagement pour éviter de prendre la rue en sens interdit vont être bientôt réalisés la commande est passée à l'entreprise.

Nids de poules

Les nids de poules seront repris dès que le temps sera propice pour ce type de travaux.

Tranchée Alimentation

lotissement

Une tranchée sera réalisée sur le trottoir route de Nailly à la sortie du village direction Nailly pour alimenter le transformateur électrique du futur lotissement.

Eclairages leds Ecole

La commande à l'entreprise va être envoyée pour que les travaux se réalisent pendant les vacances.

Vidéo protection urbaine (VPU)

Nous sommes toujours et encore en attente de la réponse de la demande des subventions de l'état...

Aide Administrative - France services



France
services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?



Demande d'aide au logement (APL) ?



Demande de permis de conduire ? Carte d'identité ?



Demande d'aide de RSA ? De retraite ?



Demande de carte grise ?



Créer ou actualiser un espace Pôle emploi ?



Déclarer ses revenus ? Ses impôts ?



Besoin d'un ordinateur pour accéder à vos démarches en ligne ?



Gérer son compte Ameli ?



Une démarche administrative ?
Ayez le réflexe France services!

Courtois sur Yonne dépend de L'Espace France services de

3 place de la Fraternité à Paron
03,73,61,02,20- franceservices@paron.fr
ou de
53 Faubourg de Villeperrot à Pont/Yonne
03,86,67,99,01- msap@ccyn.fr

À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

Trouvez votre espace France services sur : franceservices.gouv.fr

« Les agents France services :
une équipe à votre écoute »

